

| | | |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre 24026 |
|---|--|----------------------------|

SEANCE du : 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 février 2024.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Pierre BUREAU | Constance MACKOW | Philippe ROBIN <i>jusqu'à 19h30</i> |
| Philippe BARON | Yannick CHARRIER | Emmanuelle MENARD | Anne ROUX |
| Thierry BAUDOUIN | Bruno COTHOUIS | Jean-François MOREAU | Marinette TALLIER |
| Bérandère BAZANTAY | Pascale FERCHAUD | Nathalie MOREAU | Rodolph THIBAUDEAU |
| Bruno BODIN | Stéphanie FILLON | Pierre MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |
| Anita BRIFFE | Pascal GABILY | Arnaud PRINTEMPS | |
| Hélène BROSSEAU | Etienne HUCAULT | Alain ROBIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--|---|--|
| Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER | Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD |
| Jean-François MORIN, pouvoir à Jean-François MOREAU | Marie JARRY, pouvoir à Bérandère BAZANTAY | Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascal GABILY |
| Sandrine DELUGEAU | Philippe ROBIN <i>à partir de 19h30</i> Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX | |

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques
 Thierry NOMBALAY - Directeur des finances



**Demande de subvention 2024 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :
 Epicerie solidaire de l'Espace Simone Veil**

La ville de Bressuire s'est engagée depuis plusieurs années dans la revitalisation de son centre-ville, en identifiant plusieurs enjeux de développement. Elle fait partie des 242 villes du plan national « Action Coeur de Ville »

Pour ce projet, la ville a fait le choix du recyclage foncier de la friche de l'hôpital, sur le site de la Maisonnée.

La collectivité souhaite donc valoriser ce tènement foncier en répondant aux demandes de structures partenaires et d'associations.

Aider au quotidien les plus fragiles est un devoir qui ne saurait être mené sans un lien fort entre les collectivités, les structures sociales et les associations et leurs bénévoles.

Afin de faciliter leur action et leur permettre de recevoir le public dans les meilleures conditions, la Ville a créé l'espace Simone Veil (réhabilitation de l'ancienne Maison de retraite La Maisonnée), un lieu unique réunissant 13 structures : CAF, CARSAT, CCAS, CPAM, Maison France Services, Croix Rouge, GEM, Intermède, Ligue contre le cancer, Secours Catholique, UNAFAM, UNICEF, UFC que Choisir.

L'espace Simone Veil sera un espace commun flexible et ouvert qui offrira une variété de services pour les usagers et de possibilités de collaboration pour les associations et structures utilisatrices.

En effet, jusque-là engagés dans la distribution alimentaire, la Croix Rouge, le Secours Catholique et le CCAS travaillent ensemble à la mise en place d'une épicerie solidaire.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_026-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2024
 Date de réception préfecture : 15/02/2024

L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique, elle permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande. La force des épiceries solidaires est de proposer une offre alimentaire diversifiée et de qualité, qui permet l'accès à des produits frais et à des fruits et légumes à des personnes ayant des difficultés économiques. Ainsi, le modèle des épiceries solidaires répond à des problématiques de société et de santé publique.

Les clients bénéficiaires sont orientés vers l'épicerie solidaire par un travailleur social, la durée d'accès est limitée et chaque client bénéficiaire est accompagné afin de travailler son projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire

Elle permet surtout de préserver la dignité des personnes en leur donnant la possibilité de choisir librement leurs produits, suivant ses envies et ses besoins.

L'épicerie solidaire sera un lieu d'accueil et d'échanges, elle organisera régulièrement des activités pour ses clients bénéficiaires.

Concernant l'épicerie solidaire, l'avancement des études réalisées par la Maitrise d'œuvre « Atelier du Trait » a permis d'affiner le montant prévisionnel de l'opération qui s'établit à 696 451 € HT, soit 835 741 € TTC. Le montant de la subvention correspond à 30 % du montant HT de l'opération soit 208 935 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** pour l'opération mentionnée ci-dessus une demande de subvention au titre de la DSIL 2024 d'un montant de 208 935 € auprès des services préfectoraux.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Yannick CHARRIER

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_026-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024